

COMMUNE DE CHAMPANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion en date du 7 novembre 2008, le Conseil Municipal a étudié les points suivants :

CORRESPONDANT DEFENSE :

Répondant à l'invitation du Maire, Monsieur Joseph CHASTEL, Correspondant Défense pour la commune, a tenu à rencontrer les élus afin de leur présenter les attributions qui sont les siennes. Mission d'information notamment auprès des Jeunes à l'occasion de leur recensement. Interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense est essentiel à la sensibilisation de nos concitoyens aux thématiques de défense. Général de brigade aérienne C.R., Monsieur CHASTEL a assuré les élus de sa disponibilité pour répondre à toute question tant de la part des élus eux-mêmes que de la jeunesse et de la population en générale.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE :

Le Conseil Intercommunal de la Jeunesse est composé de jeunes élus des CM2 et du Collège du Pays de Gavot. Aidé par l'équipe de l'association Temps Libre 2222, il se réunit trois fois par année scolaire et définit des actions intercommunales. Les délégués des différentes communes assurent la liaison avec leurs conseils municipaux respectifs auxquels ils présentent des idées ou souhaits pour leurs villages.

Avec la nouvelle année scolaire, de nouveaux délégués seront désignés et feront l'objet d'une invitation lors d'un prochain conseil municipal.

Un membre du Conseil Municipal est désigné en qualité de référent auprès des jeunes du C.I.J.

AFFAIRE SUCCESSION DEMERNINGE :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la procédure engagée par la Commune en vue de l'intégration dans le patrimoine communal (au titre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004) des biens issus de la succession de Mr DEMERNINGE Francis, l'arrêté municipal en date du 5 septembre 2008 portant prise de possession des immeubles correspondants, a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de personnes qui en revendiquent la propriété.

Sur quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable au recours gracieux, charge Monsieur le Maire de poursuivre la procédure par voie de justice et désigne à cet effet Maître Jean-Pierre MUDRY, avocat au Barreau de Thonon-les-Bains.

PROJET D'UNE MICRO CRECHE PRIVÉE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la Micro-Crèche « Thibonome », organisme privé, une demande d'avis favorable en vue de l'ouverture sur la commune d'une structure petite enfance.

Après examen du dossier joint à cette demande, le Conseil Municipal déclare n'avoir pas d'avis particulier à formuler sur ce projet.

PROJETS DE R.A.M. (RESEAUX D'ASSISTANTES MATERNELLES) :

Comme cela a déjà été vu lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal, considérant les projets d'une part de la Ville d'Evian (au niveau du territoire de la Communauté de Communes) et de l'Association Temps Libre 2222 (au niveau du Pays de Gavot) demande que la question soit posée dans le cadre du SIVOM du Pays de Gavot et souhaite davantage d'informations sur les réseaux d'assistantes maternelles.

PERSONNEL MUNICIPAL :

- Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement du complément de rémunération en faveur du personnel municipal.
- Désigne une commission d'embauche en vue du recrutement du futur secrétaire de mairie.

CLASSE DE DECOUVERTE 2009 :

Suite à la demande présentée par Madame la Directrice de l'Ecole, le Conseil émet un avis favorable à la demande de financement concernant l'organisation d'un séjour de classe de découverte au Plateau des Glières en février 2009 pour les élèves des CM1 et CM2.

VIE ASSOCIATIVE :

- Commission Animation / Culture : Les membres de la commission informent l'assemblée de la prochaine participation au Téléthon en date du 6 décembre. Par ailleurs, la commission fait part de son souhait de créer une association loi 1901 de type « Comité des Fêtes » qui serait en charge de toute manifestation à caractère général comme la Fête de la Musique, fête du cidre et de la châtaigne, mais également organisation de spectacles ou autres concerts. Bien entendu, cette association ne ferait en aucun cas double emploi avec les associations existantes qui continueront leurs animations habituelles ...
- Le Conseil, note avec satisfaction la naissance d'une nouvelle association communale « La Compagnie Mascara » dont le but porte essentiellement sur la création de spectacles des danses, chants, magie.
- « Lou Vionnets » : Deux délégués du Conseil sont désignés pour représenter la Commune au sein cette association en charge des itinéraires de randonnée.
- Désignation d'un membre à la Commission Environnement et Développement Durable en cours de création au niveau intercommunal.

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE DE :

- De la prochaine visite du Conseiller Général,
- De la prochaine visite également de la Commission du Tourisme de la Communauté de Communes,
- Du compte rendu de la réunion tenue avec les habitants du village des Granges en vue d'une meilleure sécurité,
- Du projet d'aménagement d'un point sanitaire à la bibliothèque municipale,
- De l'équipement concernant les bureaux situés à l'étage de la mairie,
- Des dégradations souvent perpétrées à l'intérieur et l'extérieur de la salle des fêtes,
- D'une pétition sur la divagation des chiens,

URBANISME :

Permis de Construire :

- ❖ SCI ALTEA (MOSSE/MICHOUD) : Avis favorable

Déclarations Préalables :

- ❖ DUVAL Valérie : Isolation extérieure / bardage bois : Avis favorable,
- ❖ RUFFIER Emmanuel : Installation de panneaux solaires sur le toit (5 m²) : Avis favorable,
- ❖ RUFFIER Georges : Installation de panneaux solaires sur le toit (5m²) : Avis favorable,
- ❖ GIOANNI Brigitte : Construction d'un chenil : Avis favorable,

Droit de Prémption Urbain :

La Commune ne souhaite pas préempter sur les ventes ci-après :

- ❖ Consorts FAVRE / BOUTEVILLE,
- ❖ SARL Le Parc du Miroir / ANTHOINE,
- ❖ CURDY / LEGRAND.